

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

715 - Réseaux de communication

715 - Réseaux de communication - Propositions financières - Budget Primitif 2019

Rapport n° CD/2018/121

Service Chef de file: M3 - Entretien et exploitation Service(s) associé(s):

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'inscription des crédits à consacrer aux réseaux de communication pour le Budget Primitif 2019.

Le projet de déploiement du très haut débit en Alsace est entré depuis 2016 dans sa phase opérationnelle de réalisation. Six années sont prévues pour "fibrer" l'ensemble du territoire hors zones denses et câblées, et permettre ainsi de proposer à chaque alsacien une connexion en très haut-débit par fibre optique. L'action sera poursuivie en 2019 conformément aux engagements pris.

Pour la téléphonie mobile, un accord conclu en début d'année 2018 par le Gouvernement met à la charge des opérateurs le raccordement des communes en zone blanche. Il est proposé que le Département du Bas-Rhin continue à accompagner techniquement les Communes concernées qui en exprimeraient le besoin.

Axe 715 : Réseaux de communication

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/ R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	71510	I	Action en faveur du développement TIC	915 000,00	454 000,00
			TOTAL	915 000,00	454 000,00

1. Le très haut-débit pour tous : la poursuite du déploiement

Crédits proposés au BP 2019 : 454 000 €

Le projet de réseau d'initiative publique pour le très haut débit en Alsace annoncé dès 2012 dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (art. L 1425-2 du Code général des collectivités territoriales) est entré en 2016 dans sa phase opérationnelle de réalisation avec l'attribution, en coopération avec la Région et le Département du Haut-Rhin, du contrat de délégation de service public (D.S.P.) à la société ROSACE.

L'année 2017 a vu les premières prises livrées, positionnant ainsi le Bas-Rhin et l'Alsace comme territoires précurseurs dans le déploiement de la fibre optique, sur l'intégralité des territoires (hors zones denses réservées aux opérateurs, et hors zones câblées).

En 2018, les travaux se sont poursuivis avec la réalisation de l'ensemble des Nœuds de raccordements Optiques (N.R.O.), équipements structurants à partir desquels partent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même commune.

Plus de 80 000 prises seront ainsi commercialisables d'ici fin 2018, sur un total de 380 000 prises environ sur l'Alsace, respectant le planning initialement envisagé.

Pour 2019, il est proposé d'inscrire 454 000 € pour la participation du Département à la subvention d'équilibre publique de la D.S.P., selon l'échéancier figurant dans la convention de partenariat conclue entre les deux Départements alsaciens et la Région.

2) Téléphonie mobile : la mise en place d'un nouveau dispositif

Parallèlement à son engagement sur la stratégie numérique, le Département du Bas-Rhin s'est engagé de manière extrêmement volontariste en faveur du soutien à la couverture des communes isolées et mal couvertes en téléphonie mobile.

Dans le cadre d'un appel à projet « Zones blanches centres-bourgs » lancé par l'Etat le Département du Bas-Rhin a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de pylônes sur 2 sites bas-rhinois : ALBE et BERNARDVILLE. Ces deux sites ont été officiellement inaugurés et raccordés au printemps 2018.

Pour 2018, cinq nouvelles communes ont été déclarées en zone blanche par arrêté ministériel : THANVILLE, LALAYE, SAINT-PIERRE-BOIS, THAL-MARMOUTIER et UHRWILLER. Le Département a confirmé son engagement pour assurer la maitrise d'ouvrage de ces projets.

Cependant, et suite à un accord gouvernemental conclu le 14 janvier 2018 avec l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et les opérateurs de téléphonie mobile pour de nouvelles dispositions mettant à la charge unique des opérateurs l'intégralité des dépenses dans un calendrier resserré, il est apparu, avec l'accord des Communes concernées, plus pertinent de s'engager dans ce nouveau dispositif. Entretemps deux sites complémentaires ont pu être retenus au titre de ce dispositif de couverture ciblée : ECKARTSWILLER et REIPERTSWILLER.

Le Département continue toutefois à accompagner les Communes qui le souhaitent pour le choix des sites et le raccordement aux réseaux de distributions d'énergie et de télécommunication des futures installations techniques, ainsi que dans leurs relations avec les opérateurs.

Pour l'avenir, l'indentification et la priorisation des sites à desservir relèvera d'une équipe projet pluri-départementale dans laquelle les représentants du Département du Bas-Rhin auront toute leur place.

Il est proposé que l'accompagnement et l'aide technique apportée par les services se poursuive pour les sites prioritaires futurs identifiés par l'équipe projet.

La commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 19 novembre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 715 - Réseaux de communication.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY